

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS540

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 13

À l'alinéa 20, après le mot :

« cartes »

insérer le mot :

« régionales »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.